

Synthèse

**Candidature du
Bassin minier Nord-Pas de Calais
au Patrimoine mondial
Valenciennes Métropole**

I.	Les grandes étapes de la candidature	p.3
II.	Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine	p. 5
III.	La proposition d'inscription	p. 16
IV	Description des éléments inclus dans le périmètre	p.22

I. Les grandes étapes de la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial

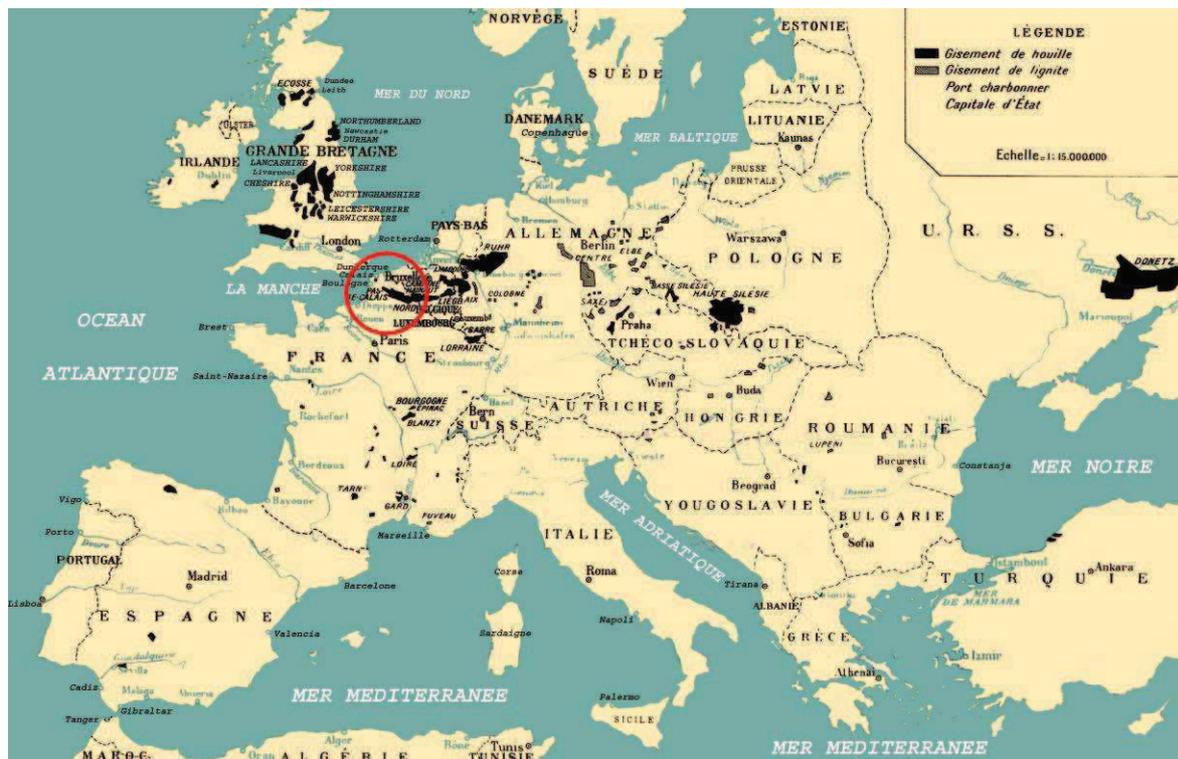
- **2002** : Inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la liste indicative de la France
- **2003** : Lancement de l'Association Bassin Minier Uni en charge du portage de la candidature pour le compte du territoire et de la mobilisation des acteurs et de la population autour de ce projet
 - *Président : **Jean-François Caron**, Maire de Loos-en-Gohelle, Conseiller Régional*
 - *Président du Comité de Soutien : **Pierre Mauroy**, Sénateur*
 - *Financement : Etat Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais, les huit intercommunalités concernées par la candidature, financements privés (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne)*
- **2003/2005** : Construction des fondements de la candidature, organisation de la mobilisation, réalisation d'un premier dossier qui sert de base à une collaboration avec le Ministère de la Culture.
- **2005/2007** :
 - La Mission Bassin Minier est chargée de l'élaboration d'un Schéma de Développement Patrimonial à l'échelle du bassin minier qui est le support de l'élaboration d'un plan de gestion « UNESCO »
 - Réalisation de l'inventaire hiérarchisé du patrimoine minier
 - Finalisation des études : historiques, paysagères, juridiques, ...
 - Séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature
 - Colloques organisés sur le territoire : porté à connaissance, construction collective des conditions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine
 - Montée en puissance de la mobilisation : publications, expositions, circuits de visite, événementiels, spectacles à l'initiative des acteurs du territoire publics ou associatifs
- **2008/2009** :
 - Implication du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat) dans l'instruction de la candidature (dimension paysage, élaboration des outils de gestion)
 - Auditions par le Comité des Biens Français du Patrimoine Mondial de Daniel Percheron, Président de Région, et de Jean François Caron, Président de BMU.
 - Campagne exceptionnelle de protection Monuments Historiques : protection de 69 édifices issus de l'héritage minier.
 - Finalisation du dossier de candidature
- **2010** : Dépôt du dossier de candidature auprès du Centre du Patrimoine mondial par l'Etat français
- **2012** : Examen de la candidature par le Comité du Patrimoine mondial à Saint-Petersbourg, Russie

II. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine

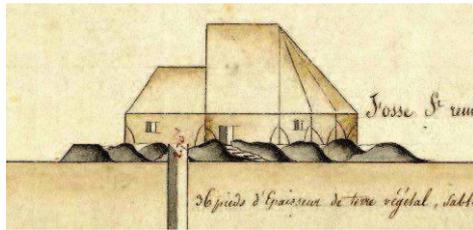
Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde.

Après celui de la Rhur en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètre de large ; 1,2 kilomètres de profondeur.



270 ans d'histoire



1720 : Découverte de charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord.

1757 : Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin.

1832 : La Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés.

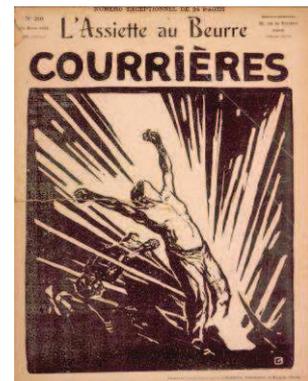
1841 : Découverte du charbon à Oignies.

1847 : Sondage à la fosse de l'Escarpelle, près de Douai, donnant l'impulsion pour la mise en exploitation du Bassin du Pas-de-Calais.

1906 : Catastrophe des Mines de Courrières, 1099 morts.

1913 : Le Bassin du Nord – Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs.

1914-1918 : Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150), 1900 kilomètres de galeries inutilisables.



1930 : Production record de 35 millions de tonnes (64% de la production nationale).

1939-1945 : Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 : Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais. Institution du « Statut du mineur ».

1947 : 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon.

1956 : Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs.

1968 : « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité.

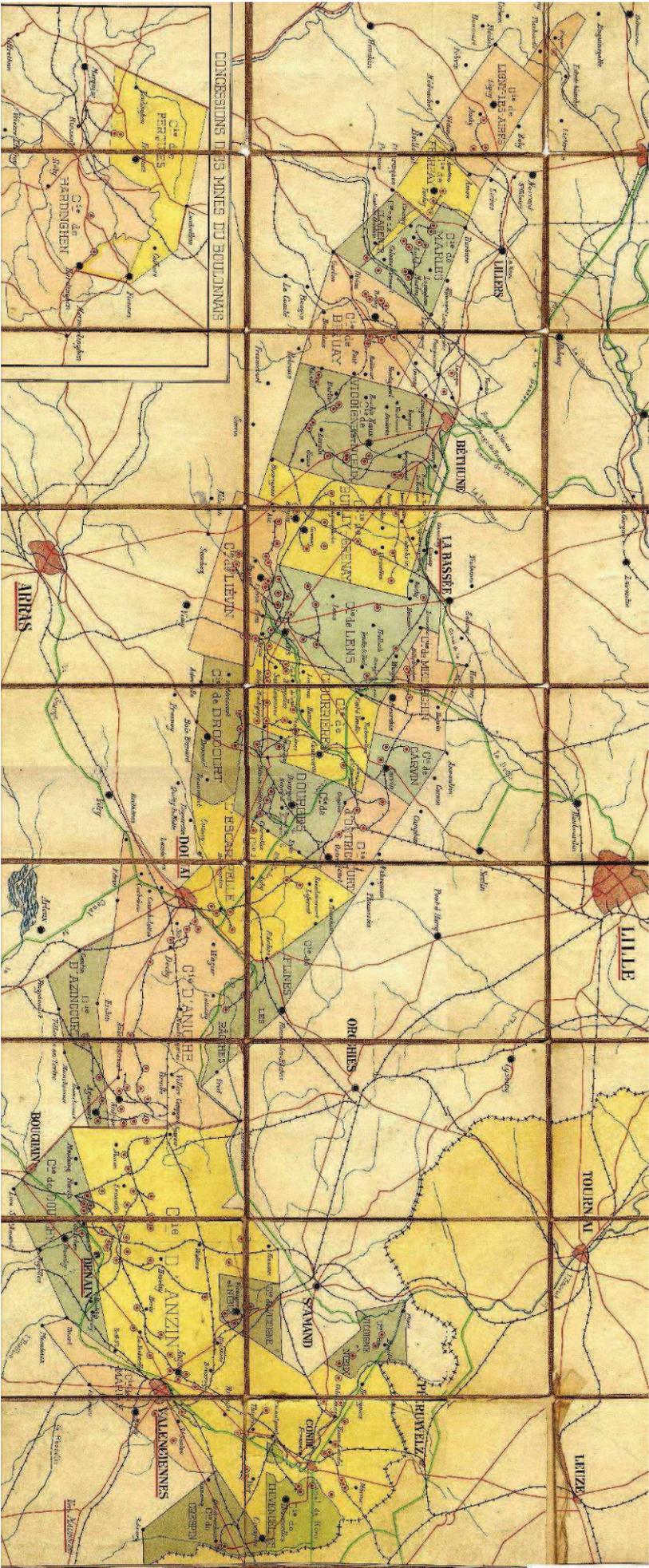
1971 : Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1974 : Catastrophe de Liévin : 42 morts.

1981 : Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs.

1990 : La dernière « gaillette » est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.

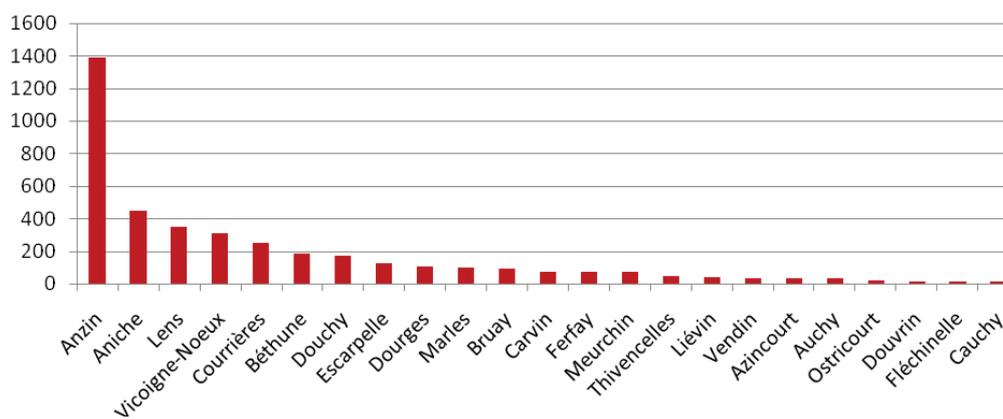




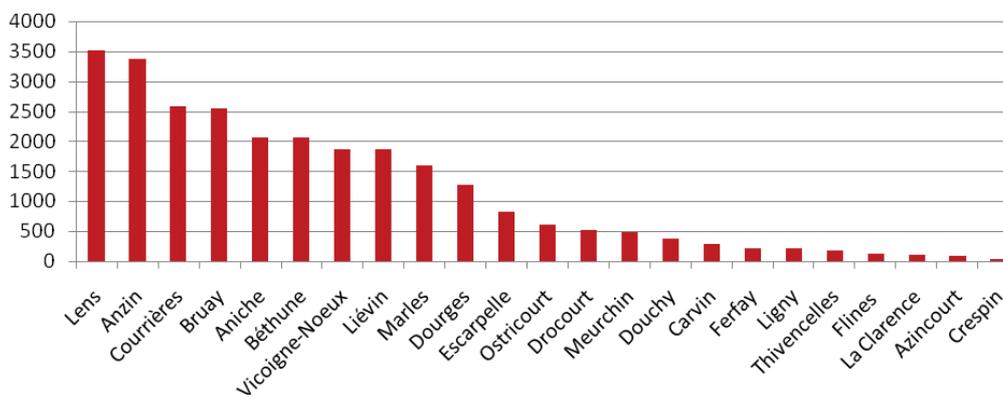
Le Bassin minier du Nord- Pas de Calais en quelques chiffres

- 18 compagnies minières (en 1939) et 8 groupes d'exploitation nationaux (entre 1946 et 1990)
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites

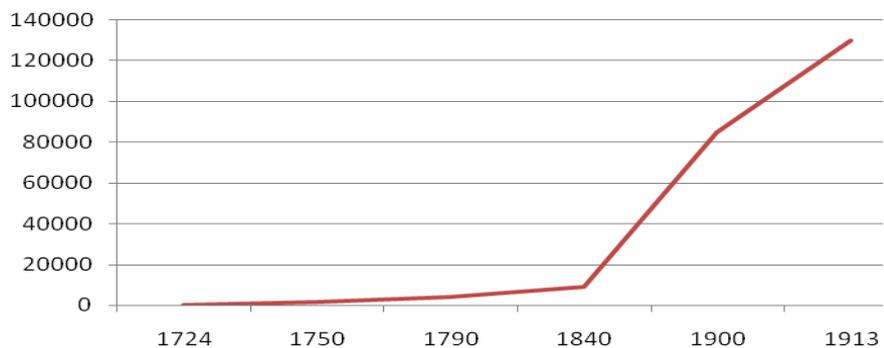
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1865 et 1869 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 4 millions de tonnes



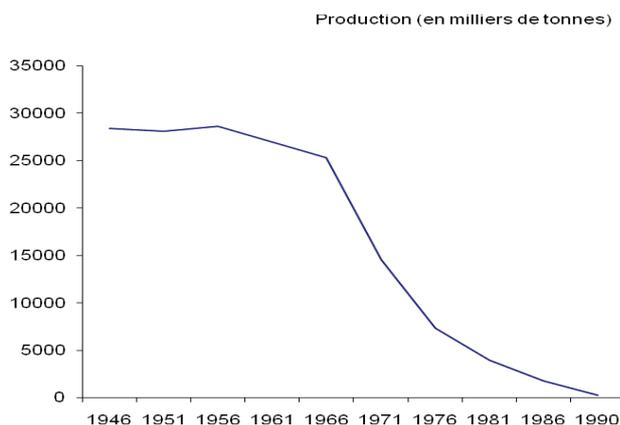
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1908 et 1912 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 27 millions de tonnes



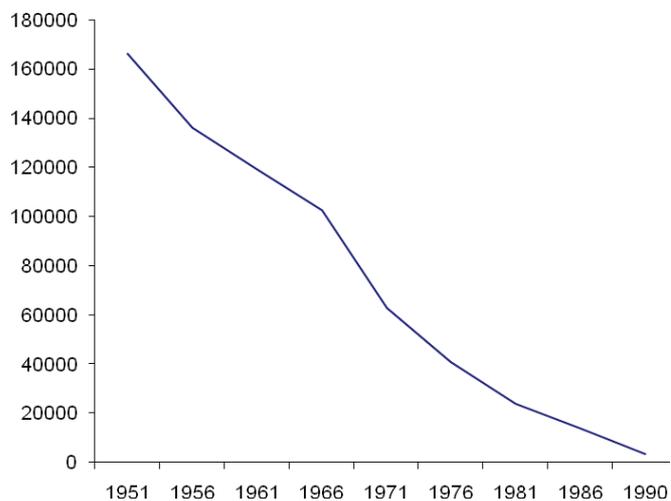
Evolution des effectifs ouvriers dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais 1724-1913



Production des HBNPC de 1946 à 1990



Effectifs des HBNPC de 1951 à 1990



Le patrimoine et les paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est un territoire de grande ampleur marqué par de nombreux héritages liés à l'exploitation charbonnière. Cette aventure industrielle de près de trois siècles, tournée vers la richesse du sous-sol, est venue intensément modifier les caractéristiques physiques d'un territoire antérieur essentiellement rural. Elle a été génératrice d'un ensemble d'éléments physiques nécessaires au développement de l'activité. De nombreux éléments techniques ponctuent ainsi le territoire : *les fosses et les chevalements, les terrils, les infrastructures de transport.*



L'exploitation industrielle du charbon a de même enrichi le paysage en l'urbanisant d'une façon totalement originale par rapport au passé agricole du territoire, en gonflant les noyaux urbains préexistants ou en parsemant le territoire de nouveaux habitats, les *cités ouvrières et leurs équipements collectifs.*

Cette histoire industrielle est aussi une histoire humaine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une *culture minière* qui, au travers de pratiques d'abord initiées par les Compagnies minières, continue de vivre et de se transmettre.

Héritage technique



Les fosses constituent le cœur de l'exploitation du charbon. En dehors des quatre grandes sites de la mémoire (fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye Centre historique minier à Lewarde), on recense encore aujourd'hui une centaine de vestiges de fosse de type ateliers, salle des bains-douches... Directement associés, **les chevalements** constituent aujourd'hui des signaux visuels très forts dans le paysage du Bassin minier. 21 sont encore visibles. Désormais investis d'une fonction mémorielle très forte, ils offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des techniques d'extraction.

Les terrils sont les symboles de l'image et de l'identité du Bassin minier. En effet, l'impact paysager et environnemental de ces montagnes artificielles est considérable, surtout dans un territoire de plaine. Le Bassin minier a compté jusqu'à près de 350 terrils en pleine période d'exploitation minière. Il en reste actuellement environ 200. Ces terrils ont soit été laissés intacts, et de fait réappropriés par la nature, soit exploités et aménagés, en zones de loisirs notamment.



L'exploitation minière s'est accompagnée d'un développement intense et exceptionnel de réseaux de traitement, de distribution et de commercialisation du charbon, qu'il s'agisse des voies ferrées appelées des « cavaliers », des gares ou des rivages aménagés. Au même titre que les fosses et les terrils, ces **infrastructures de transport** du charbon ont façonné le paysage et le territoire du Bassin minier.

Héritage social



Le territoire du Bassin minier se caractérise par l'ampleur et la diversité des créations patronales dans le domaine de l'**habitat minier**, des corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Les politiques sociales y ont été particulièrement développées,

combinant intentions de contrôle de la main d'oeuvre et volontés d'expérimentation et d'innovation en matière d'amélioration du confort et de la salubrité, d'architecture et d'urbanisme. Cet héritage social compte aujourd'hui près de 600 cités minières qui présentent une très grande richesse architecturale et formelle.





De nombreux **équipements collectifs** ont également accompagné les impératifs de logement: écoles mais aussi églises, hôpitaux et salles des fêtes, équipements sportifs, *etc.* Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais apparaît ainsi aujourd’hui comme un vaste laboratoire en matière de logement ouvrier sur une période de 150 ans

Héritage culturel



Se caractérisant par la massivité de ses héritages bâtis, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est également le support d’une histoire et d’une mémoire, celles du peuple de la mine, témoignant de l’apparition et de la constitution d’un modèle de classe ouvrière, de ses relations au travail, de ses actions collectives, de ses modes de vie et de ses pratiques culturelles.

Dans le cadre du travail à la mine, s’est forgée une cohésion de groupe, une identité collective qui a donné naissance à une véritable conscience de classe prenant forme dans les mouvements collectifs de revendication. Le souvenir des mouvements de grève témoigne de l’engagement d’un groupe qui a organisé sa révolte et qui s’est structuré par les syndicats. Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que d’autres bassins miniers français, européens et internationaux, la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d’autres métiers en France.

L’immigration a accompagné l’histoire du Bassin minier du Nord – Pas de Calais durant ses trois siècles d’activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord- Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après la Première Guerre mondiale quand les embauches se font massives afin de remettre en état les installations détruites. Ainsi, des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venus s’installer dans le Bassin (Belges, Polonais, Italiens, Algériens, Marocains, *etc.*)



La sociabilité minière constitue une réplique à l'isolement social et l'uniformisation des modes de vie recherchés par les politiques patronales. Les pratiques, les associations et les sociétés héritées de la mine, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités

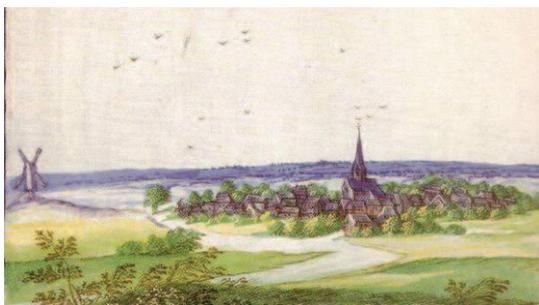


territoriales, donnent au Bassin minier une énergie associative forte et dense. Parmi ces pratiques, se trouvent la colombophilie, le sport (football, gymnastique, tir à l'arc, boxe, cyclisme), les pratiques artistiques (harmonies), le jardinage, les pratiques festives (fête de la Sainte Barbe).

Un paysage industriel pluriel

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses). Ces paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

C'est sur cette « toile de fond » que se développe à une vitesse fulgurante un paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation, témoignant à la fois



des exigences de production industrielle et de la progression des sièges d'extraction. Toutefois l'irruption de l'industrie dans le dessein régional n'a pas effacé les signes de l'activité agricole et les caractéristiques rurales du territoire, elle est venue surimposer tous les éléments de production, créant un territoire

cohérent et homogène, expression des différentes périodes de l'histoire du territoire.

Système vivant qui n'a cessé d'évoluer pendant trois siècles, les paysages du Bassin minier se sont construits sur un territoire aux nombreuses facettes et notamment sur des spécificités naturelles et paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale.

La diversité des formes du relief ajoutée aux multiples modes d'occupation de l'espace, offre aujourd'hui au Bassin minier plusieurs facettes comme autant de grands paysages homogènes qui se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui leurs sont propres. La traversée du Bassin minier d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, propose autant d'ambiances différentes et il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.



Inventaire global du patrimoine

Le Bassin minier compte aujourd'hui, entre autres :

- 4 grands sièges d'exploitation « sites de la mémoire », la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, la fosse n°9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, la fosse Delloye à Lewarde (Centre historique minier), ainsi qu'une centaine de vestiges de fosses
- 21 chevalements
- Environ 200 terrils
- 563 cités minières et leurs équipements collectifs (église, écoles, stades, dispensaires...)
- Plus de 200 kilomètres de cavaliers (chemins de fer)

III. La proposition d'inscription au titre de « Paysage Culturel Evolutif »

- Section n°1 :** La Compagnie des Mines d'Anzin
Du berceau de l'exploitation à la Nationalisation
- Section n°2 :** La Compagnie des Mines d'Aniche
Une vitrine architecturale de l'habitat minier
- Section n°3 :** La Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Entre Nord et Pas-de-Calais
- Section n°4 :** La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)
Un patrimoine moderne
- Section n°5 :** La Société des Mines de Dourges
Le fer de lance des cités-jardins
- Section n°6 :** La Compagnie des Mines de Courrières
Une insolente prospérité

- Section n°7 :** La Société des Mines de Lens
L'impérialisme minier
- Section n°8 :** La Société Houillère de Liévin
La dynamique
- Section n°9 :** La Compagnie des Mines de Béthune
De la ruralité au gigantisme minier
- Section n°10 :** La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
La mine à la campagne
- Section n°11 :** La Compagnie des Mines de Bruay
La vallée minière
- Section n°12 :** La Compagnie des Mines de Marles
La limite occidentale du Bassin minier
- Section n°13 :** La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Les confins du gisement



La définition du périmètre du Bien proposé à inscription a permis de qualifier, sur l'ensemble du territoire, les objets et les éléments de valeur universelle exceptionnelle, à la fois sur leurs qualités individuelles mais également dans leurs permanentes interactions, sources d'un paysage riche et multiple.

L'étroite imbrication des caractéristiques – historiques, géographiques, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles – du patrimoine suppose un jeu d'échelles constant et complexe, permettant de saisir, de manière la plus juste et la plus complète possible, les différentes clefs de lecture de ce Paysage Culturel.

Afin de guider cette lecture, **le Bien proposé à inscription est ici présenté et décrit en 13 sections distinctes. Le choix de définition de ces sections a privilégié les entrées historiques et spatiales de ou des concessions de chacune des Compagnies minières représentées puisque ce sont elles qui se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation.** En fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, elles ont transformé ce territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment, les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit aujourd'hui dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La proposition d'inscription inclus :

- 17 fosses et vestiges significatifs de fosse dont les 4 grands sites de la mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye à Lewarde)
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres d'anciennes voies de chemin de fer (cavaliers)
- 3 gares ferroviaires
- 124 cités ouvrières
- 45 écoles et équipements de loisirs
- 17 églises et chapelles
- 21 équipements de santé
- 3 sièges de compagnies minières
- 4000 hectares de paysage...

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'Industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier.

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18^e siècle- milieu du 20^e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux

éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19^e et des 20^e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un événement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet événement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers.

IV. Description des éléments Valenciennes Métropole

Compagnie(s) minière(s) présente(s) sur le territoire de Val Métropole :

La Compagnie des Mines d'Anzin

Du berceau de l'exploitation à la Nationalisation

S'étendant sur une superficie de 28 000 hectares, l'ensemble des concessions de la Compagnie des Mines d'Anzin [1757 – 1946] correspond à la plus grande emprise spatiale sur tout le Bassin minier du Nord - Pas de Calais. Compagnie pionnière, berceau de l'exploitation charbonnière, n'ayant eu de cesse d'élargir ses champs de prospection et d'exploitation, elle s'est appropriée ce territoire pendant deux siècles pour le transformer en profondeur. L'exploitation du charbon dans l'ancien bassin d'Anzin laisse aujourd'hui plusieurs aires patrimoniales qui correspondent à des époques et/ou des logiques différentes. Aux paysages naturels sont ainsi venus se superposer les infrastructures de production et d'habitat.

Contexte historique



A l'initiative du vicomte Jacques Desandrouin, les campagnes de sondage débutent en 1716 dans les environs de Fresnes-sur-Escaut. Après de longs et laborieux travaux, la première veine de charbon est enfin découverte en 1720 dans la pâture de Jeanne Colard à Fresnes-sur-Escaut. La première fosse du Bassin minier du Nord – Pas de Calais entre en exploitation en 1723. Les puits de sondage se multiplient ensuite de manière aléatoire : 27 puits sont foncés entre 1720 et 1756, dont seul une quinzaine entre en exploitation.

La réussite de Desandrouin et de ses associés incite d'autres investisseurs à mener des recherches, dont le Duc de Croÿ. Une entente est trouvée entre les entrepreneurs et en novembre 1757 la première Compagnie minière du Nord est fondée, la Compagnie des Mines d'Anzin. Jusqu'à la veille de la Révolution française, trente nouveaux puits sont foncés dont une quinzaine entre en exploitation. L'exploitation des puits et la recherche de nouvelles veines continue dans la première moitié du 19^e siècle mais l'exploitation de nombreuses fosses s'arrête dans les années 1860 en raison de l'épuisement du gisement. Hormis les fosses modernisées et hautement productives de l'Avaleresse à Vieux-Condé et Soult à Fresnes-sur-Escaut, le secteur est progressivement délaissé au profit d'autres concessions de la Compagnie.

Lors de la Nationalisation, la Compagnie des Mines d'Anzin est intégrée au Groupe de Valenciennes. S'opère alors la concentration des fosses vers le siège Ledoux à Condé-sur-l'Escaut. Les fosses Soult et de l'Avaleresse sont abandonnées et démantelées respectivement en 1970 et 1982.

Contexte paysager

La Compagnie des Mines d'Anzin occupe un territoire au relief peu élevé, riche de grands éléments paysagers naturels et agricoles. Il est bordé au Nord par la forêt domaniale de Bonsecours et au Sud-Ouest par la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers. S'étendant majoritairement le long du canal de l'Escaut, il offre des paysages ponctués de nombreux cours d'eau, bras morts, fossés, étangs et

zones humides. Peu urbanisé, il est également caractérisé par l'alternance de parcelles boisées, de peupleraies et de vastes zones de pâtures et de cultures agricoles diversifiées. L'urbanisation s'est

développée de façon linéaire le long des axes de communication vers Valenciennes, Douai et Lille. En dehors des ouvertures offertes par les cours d'eau et les plans d'eau, le paysage est généralement cloisonné par les lisières boisées et les haies, offrant de courtes perspectives : les éléments patrimoniaux hérités de l'activité minière sont ainsi dissimulés par cet environnement au caractère naturel dominant.



Le style Anzin dans les cités minières

La Compagnie des Mines d'Anzin se distingue à l'échelle du Bassin minier par ses cités minières. Première Compagnie à construire des logements miniers vers 1810, du côté de Valenciennes, 79 de ses cités sont encore présentes aujourd'hui sur le territoire. La Compagnie d'Anzin a principalement construit des corons (26) et des cités pavillonnaires (47) et a porté plus particulièrement son attention sur les aspects architecturaux et paysagers de l'habitat minier. En dehors de quelques cités exceptionnelles (cités pavillonnaires et cités-jardins), la Compagnie a privilégié l'unique fonction résidentielle sans introduire d'équipements collectifs au sein des cités.

Les corons de la Compagnie se remarquent particulièrement pour leurs qualités paysagères avec des places, des alignements d'arbres, la présence de mails piétons. Présentant une volumétrie très simple, les habitations accueillent des modénatures sobres de briques soulignant la structure et se présentant sous forme de briques en saillie, d'arcs avec clef de voute autour des baies, de bandeaux au niveau de la corniche, au-dessus des baies et dans le prolongement des allèges. Les fers d'ancrage représentent une simple croix.



Les caractéristiques paysagères des cités pavillonnaires d'Anzin sont assez recherchées avec des places, des mails, des parcs. Les haies végétales de séparations entre la rue et les jardins sont aujourd'hui bien conservées. Les volumétries des cités pavillonnaires de la Compagnie sont également assez simples. Le logement type des corons est souvent repris

et parfois enrichi par des variations dans les couleurs de briques formant les modénatures alternant briques silico-calcaires et briques vernissées turquoise. Les pignons sont ouverts et généralement ornementés de fausses baies. Dans certaines cités, la toiture se soulève pour accueillir de petites lucarnes.

Les cités-jardins ne représentent que 8% des cités de la Compagnie mais celles-ci accueillent de nombreux équipements et leurs qualités paysagères sont particulièrement remarquables : places, placettes, alignements d'arbres, parcs, haies végétales. Elles présentent des caractéristiques architecturales complexes, qualifiables de pittoresque. Les volumétries sont diversifiées et les modénatures sont particulièrement riches avec de multiples motifs de briques blanches, turquoise ou rouges. Certaines habitations, regroupant majoritairement 2 logements, sont complétées par un porche pittoresque en faux branchage de béton. De manière générale, ces cités-jardins rassemblent des habitations de volumétries différentes : des logements présentant des pignons sur rue alternent avec des logements à volumétrie simple agrémentée de lucarnes. Suivant les cités, les volumétries de toiture, les ouvertures des pignons et la richesse des ornements varient.



Éléments présents sur le territoire de Valenciennes Métropole

Compagnie	Élément	N° identification	Commune(s)
Compagnie des Mines d'Anzin	Ensemble commémoratif	1	Fresnes-sur-Escaut
	Château des Douaniers	2	Fresnes-sur-Escaut
	Château de l'Hermitage	3	Condé-sur-Escaut
	Pompe à feu de la fosse du Sarteau	4	Fresnes-sur-Escaut
	Paysage et ensemble miniers du secteur d'Amaury	5	Hergnies, Vieux-Condé
	Ensemble minier de la Compagnie des Mines de Thivencelles	6	Fresnes-sur-Escaut
	Cité de la Solitude	7	Vieux-Condé
	Paysage et ensemble miniers de Chabaud- Latour, Paysage et ensemble minier de Sabatier	8	Vieux-Condé, Condé-sur- l'Escaut, Fresnes-sur- Escaut, Escaupont, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes
	Cité du Rivage ancienne	9	Bruay-sur-l'Escaut
	Paysage et ensemble miniers de la Bleuse Borne	10	Anzin
	Château Dampierre	11	Anzin
	Coron des 120	12	Anzin, Valenciennes
	Chevalement de la fosse Dutemple	14	Valenciennes

ENSEMBLE COMMEMORATIF DE LA DECOUVERTE DU CHARBON

Identif. n°1

Fresnes-sur-Escaut

CAVM



Localisée au cœur du lieu-dit « le Trieu de Fresnes », **l'ensemble commémoratif de la découverte du charbon**, à Fresnes-sur-Escaut, est constitué de trois éléments : une plaque commémorative portant la date du 3 février 1720, une demi-molette et une berline, ces deux dernières étant peintes en gris-blanc.

Cet ensemble n'est pas exactement établi sur le site historique de la découverte du charbon, l'ancienne pâture de Jeanne Colard, étant située une centaine de mètres plus loin, est aujourd'hui occupée par des habitations. S'y trouvent cependant les plaques de Charbonnages de France indiquant l'emplacement exact des trois puits de sondage. Cependant, le Trieu de Fresnes, espace semi-urbain, est, comme à l'époque de la découverte du charbon, un site isolé en lisière de forêt.

CHATEAU DES DOUANIERS

Identif. n° 2

Fresnes-sur-Escaut

CAVM



Le château dit « des Douaniers » se situe au Trieu de Fresnes, à quelques mètres de l'ensemble commémoratif et de l'ancienne pâture de Jeanne Colard. Cette bâtisse aux allures de ferme fut la résidence de campagne du Vicomte Jacques Desandrouin, premier découvreur du charbon. Edifiée entre 1731 et 1760, elle est composée d'un corps principal de plain-pied complété de deux ailes avancées, le tout formant un U. La toiture à croupes brisées abrite un étage sous comble. D'architecture traditionnelle, la structure est constituée d'un chaînage en pierre d'Avesnes-le-Sec (Nord) et d'épais murs de briques. Au 19^e siècle, une autre aile, d'un étage, en pierre et en briques, est venue prolonger l'ensemble.

Occupée durant tout le 18^e siècle par les Desandrouin, la demeure est implantée au milieu des premiers terrains prospectés et se trouve ceinturée par de multiples puits. Au début du 19^e siècle, la demeure devient le lieu de résidence de Jacques Renard, agent général et administrateur de la Compagnie des Mines d'Anzin. Maire de Fresnes-sur-Escaut de 1800 à 1836, il y établit les bureaux de la Compagnie et ceux de la mairie. Par la suite, viennent s'y installer des douaniers et leurs familles, ce qui vaut lui aujourd'hui le nom de « Château des Douaniers ».

Le château est Inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis 1982.

S'il ne reste plus de traces techniques physiques des premiers temps de l'activité charbonnière, le Trieu de Fresnes constitue l'aire historique des débuts de l'histoire industrielle du Bassin minier. Situé au cœur même du lieu-dit et à proximité des plaques commémoratives, le Château des Douaniers, témoin de la naissance de l'exploitation et donc de la Compagnie des Mines d'Anzin, possède une valeur particulièrement symbolique. Son environnement semi-rural, boisé et forestier, témoigne quant à lui du paysage originel dans lequel est venue progressivement s'installer l'industrie minière.

CHATEAU DE L'HERMITAGE

Identif. n°3

Condé-sur-l'Escaut

CAVM



Le château de l'Hermitage, à Condé-sur-l'Escaut, est un des châteaux emblématiques de la naissance de l'exploitation minière puisque c'est dans un de ses salons que fut signé, le 19 novembre 1757, le contrat de société de la Compagnie des Mines d'Anzin.

Implanté au cœur de la forêt de Bonsecours, sur les anciennes terres de Condé, appartenant depuis 1560 à la famille de Croÿ, le château fut édifié entre 1748 et 1772, à l'initiative du Duc Emmanuel de Croÿ, gouverneur de Condé et Maréchal de France.

Les architectes Pierre Constant d'Ivry et Jean-Baptiste Chaussard ont proposé un ouvrage massif d'architecture palladienne, de forme oblongue, aux angles arrondis et aux courbes rentrantes. Les façades, simples et dépourvues de décoration, accueillent 236 fenêtres.

A l'extérieur, le château est accompagné de dépendances, de pavillons d'entrée et de communs. L'ensemble est ceinturé par des fossés et par un mur d'enceinte, fermé par des grilles en fer forgé du 18^e siècle.

La prestigieuse demeure du Duc de Croÿ témoigne aujourd'hui de la mainmise de puissantes familles nobles sur l'exploitation minière durant l'Ancien Régime et souligne le caractère pleinement aristocratique de la toute première société minière du Bassin minier du Nord – Pas de Calais.

Le château de l'Hermitage et son parc sont classés sur la liste des Monuments Historiques depuis 1928.

POMPE A FEU DE LA FOSSE DU SARTEAU

Identif. n°4

Fresnes-sur-Escaut

CAVM



Dans les années 1810-1820, la Compagnie des Mines d'Anzin cherche à développer sa production en découvrant de nouvelles ressources. Elle étend progressivement ses prospections vers le Nord-Est, de part et d'autre de l'Escaut. Ainsi la fosse du Sarteau est créée, sur le passage présumé des veines de charbon maigre et à proximité immédiate de la rive gauche de l'Escaut, ce qui lui permet d'envisager la construction d'un rivage d'embarquement. Mais cette proximité rend également difficile l'exploitation en raison de l'infiltration des eaux dans les galeries. Dans un secteur aussi marécageux, il devient rapidement nécessaire de mettre en place un système d'épuisement des eaux. La Compagnie décide alors de construire, à partir de l'automne 1826, le bâtiment de **la pompe à feu de la fosse du Sarteau**, édifice accueillant une machine à vapeur destinée à assurer l'exhaure.

De taille robuste et entièrement en maçonnerie de briques, il s'agit d'un édifice atypique au regard de ses fondations et de sa base pyramidale. Couronné par des créneaux et surmonté de faux mâchicoulis, le bâtiment renvoie une allure de donjon du Moyen-Âge.

Témoin exceptionnel de la lutte incessante que les mineurs et les ingénieurs ont mené contre les eaux, la pompe à feu du Sarteau porte également les traces d'une autre période de l'histoire du Bassin minier. Le bâtiment a en effet été transformé en blockhaus pendant la Seconde Guerre mondiale : les anciennes ouvertures ont été comblées, les façades ont été percées de meurtrières et une casemate a été construite à l'arrière du bâtiment. Ces marques soulignent l'enjeu stratégique qu'ont constitué l'Escaut et le Bassin minier lors du deuxième conflit mondial. Inscrit en 1982, la pompe à feu a été classée sur la liste des Monuments Historiques en 1999.

Sur la rive droit de l'Escaut, l'ensemble minier du secteur d'Amaury est s'étend le long du canal du Jard. Ancien fossé destiné à assainir les marais de Condé, à assécher les terres pour les rendre cultivables et à alimenter le système défensif de Condé-sur-l'Escaut, le Jard est canalisé sous la direction du Duc de Croÿ en 1773. S'il n'a pas joué de rôle dans le transport du charbon, ce canal a constitué un élément structurant dans l'implantation du tissu minier. Les éléments de l'ensemble minier du secteur d'Amaury, d'époques différentes, témoignent des strates successives de la constitution du paysage minier.



Insérée dans un secteur rural et boisé, la fosse Sophie, telle une balise, rappelle symboliquement les premières phases de l'exploitation du charbon. Mise en exploitation en 1835 à Hergnies, elle est construite selon le modèle standard en T, semblable à celui appliqué à la fosse Mathilde à Denain. En 1867, date à laquelle le puits est serrementé, la fosse est amputée du tiers de ses bâtiments, pour une réaffectation en logements.

Si l'intégrité actuelle de la fosse Sophie amène à la considérer en termes de vestige, l'édifice n'en reste pas moins emblématique du premier tiers du 19^e siècle, époque où les infrastructures de production commencent à marquer durablement le paysage.



A proximité de la fosse Sophie, l'**étang d'affaissement minier d'Amaury**, à Hergnies et Vieux-Condé, tire son nom d'une fosse éponyme et voisine, fermée en 1912. Après cette date, le sol s'affaisse progressivement, fragilisé par le percement des galeries. Les eaux de fond, dont le pompage s'est arrêté avec l'exploitation, remontent alors à la surface. Dans un premier temps de petites mares se forment, puis elles se rejoignent en s'étendant et finissent par former l'étang d'affaissement actuel.

Inséré dans un cadre forestier de 170 hectares et bien préservé, l'étang d'Amaury offre aujourd'hui aux communes environnantes des espaces d'activités de loisirs. Il constitue également une réserve naturelle accueillant une faune et une flore extrêmement riches et diversifiées. L'étang est ainsi protégé par une Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) et une reconnaissance Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.).



Située près du site de l'ancienne fosse de l'Avaleresse à laquelle étaient rattachés ses habitants, **la cité-jardin Taffin**, construite entre 1909 et 1923, fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier.

Elle se caractérise par une voirie courbe délimitant des îlots et par une implantation du bâti en retrait de rue. La plupart des habitations regroupent deux logements, quelques autres regroupent quatre logements. La présence de jardin, de haies végétales les clôturant, d'une placette et d'un square arborés, apporte à la cité une image paysagère verte et aérée.

Mais la cité Taffin se distingue avant tout par ses très hautes qualités architecturales. Edifiée dans un contexte de grandes concurrences entre les Compagnies minières les plus puissantes du Bassin minier, notamment avec celles de Lens et de Courrières, la cité Taffin traduit pleinement les politiques ostentatoires de la Compagnie d'Anzin en matière d'habitat ouvrier. L'objectif était non seulement d'afficher sa puissance financière mais également de retenir la main-d'œuvre. Les habitations offrent ainsi des compositions très variées de briques de terre cuite rouges, de briques blanches et de briques vernissées de couleur turquoise.

Créée en 1841, la Société des Mines de Thivencelles a, au cours de ses campagnes de prospection, obtenu plusieurs concessions dont celles d'Escaupont, véritable enclave au sein du territoire de la Compagnie des Mines d'Anzin. La commune de Fresnes-sur-Escaut est alors divisée en deux : au Nord-Ouest, la ville est sous l'influence de la Compagnie d'Anzin tandis qu'au Sud-Est, la Société de Thivencelles installe ses puits. Jusqu'en 1944, la Société ne fonctionne qu'avec deux fosses, la fosse Soutl et la fosse Saint-Pierre.

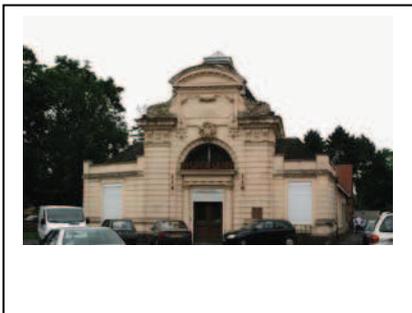


L'ensemble des bâtiments d'extraction de la fosse Soutl, à Fresnes-sur-Escaut, a été démantelé dans les années 1970 et il ne reste, parmi **les vestiges de la fosse Soutl**, qu'un ensemble d'ateliers. Bâtiment en forme de L, il rassemblait écuries, magasins d'avoine, forges, chaudronnerie, garages, magasin, stockage de fers et de métaux, outillage mais également bureaux. L'architecture s'inspire sobrement du vocabulaire néo-classique : grandes baies en plein-cintre et portes surmontées d'un fronton triangulaire percé d'un oculus. Une frise de briques en saillie parcourt tout le bâtiment. L'ensemble des ateliers de la fosse Soutl prend pleinement sa valeur patrimoniale par son étroite proximité avec la cité Soutl ancien, achevée en 1873 et utilisant le même style architectural.



La cité Soutl ancienne, cité exceptionnelle datant de 1873, est parmi les toutes premières cités pavillonnaire du Bassin minier. Elle comprend dix pavillons, implantés en cœur de parcelles et regroupant chacun quatre logements. L'architecture des pavillons, rappelant nettement celle des ateliers de la fosse Soutl, utilise un langage rationaliste, inspiré du vocabulaire néo-classique, dont le seul motif est celui des matériaux de construction : la brique pour les murs et l'ardoise pour les toitures. Les portes et les fenêtres sont surhaussées de linteaux cintrés et des bandeaux de briques en saillie soulignent les corniches et les niveaux des planchers. Chaque façade est percée d'un œil-de-bœuf.

La cité Soutl témoigne aujourd'hui de la transition, dans le dernier tiers du 19^e siècle, entre le logement en longs alignements de corons et la cité pavillonnaire.



Situé à quelques centaines de mètres de la cité Soutl ancienne, le **dispensaire de Société de Secours Minière** accueillait autrefois les bureaux de la Société des Mines de Thivencelles. Il semble que, dans la première moitié du 19^e siècle, le premier bâtiment ait été un abreuvoir puis, dans les années 1860-1870, il fut acquis et transformé par la Société, à l'époque en plein essor, pour y installer son siège. Le pavillon central, datant de 1905, servait d'accès à une cour intérieure. Après la Nationalisation de 1946, les bureaux sont transformés afin d'abriter un dispensaire de Société de Secours Minière. En 1960, de grands travaux sont entrepris afin de compléter le dispensaire par l'ajout d'une pharmacie en recouvrant la cour intérieure.

Construit en béton, la façade du pavillon central s'inspire très largement de l'architecture maniériste du début du 18^e siècle : façade striée de refends continu et animée de pilastres, fronton en tabernacle, grand cartouche à cuirs enroulés dans lequel venait prendre place le nom de la Société. La porte d'entrée comporte deux colonnes toscanes. L'arc qui surmonte ce portail est décoré d'un motif en agrafe présentant un trophée d'outils de mineurs. Après la Première Guerre mondiale, la porte a été modifiée : les vantaux en bois plein ont été évidés dans leur partie supérieure pour recevoir des grilles portant les initiales S.M.T. imbriquées, pour Société des Mines de Thivencelles.

Depuis juin 2009, le dispensaire est inscrit sur la liste des Monuments Historiques



Le domaine foncier accueillant aujourd'hui **le château Desandrouin** et son parc, appartient à la famille Desandrouin depuis le 18^e siècle. Le père et le frère de Jacques Desandrouin sont installés depuis 1710 à Fresnes-sur-Escaut où ils possèdent plusieurs verreries. Vers 1770, le petit-fils de Jacques Desandrouin, alors administrateur de la Compagnie d'Anzin, fait construire un nouveau château avec les profits qu'il tire de l'industrie charbonnière.

De style néoclassique et d'allure massive, le château s'impose sans conteste dans l'espace urbain et est entouré d'un vaste parc. Volière, pavillon de chasse, pont de jardin et miroirs d'eau composent l'ensemble. En son centre, non loin du château, une île artificielle est surmontée d'un temple de l'amour construit en 1777. Enfin, rappelant les toutes premières activités de la famille Desandrouin, subsiste, au fond du parc, la cheminée de l'ancienne Verrerie du Midi.

Le château et son parc témoignent indirectement de la prospérité et de la puissance financière de la Compagnie des Mines d'Anzin : les subsides qu'elle apporte aux administrateurs sont considérables et leur permettent de construire de somptueuses demeures particulières. La famille Desandrouin a ainsi incontestablement marqué son empreinte au cœur même du berceau de l'exploitation dans le Bassin minier.

CITE DE LA SOLITUDE

Identif. n° 7

Vieux-Condé

CAVM



La cité-jardin de la Solitude, construite en 1924, est répertoriée comme *cit  remarquable* du Bassin minier. Elle est particuli rement repr sentative du style et de la forme urbaine que la Compagnie des Mines d'Anzin a appliqu e dans la construction de ses cit s dans la premi re moiti  du 20  si cle.

La cit  se caract rise par une voirie courbe. La grande majorit  des habitations regroupe deux logements, cependant quelques rares pavillons regroupent trois logements. En fa ade, la permanence des haies v g tales cl turant les espaces priv s respecte l'image historique de la cit  et lui attribue une bonne qualit  paysag re.

Du point de vue architectural, les habitations offrent des compositions tr s vari es de briques de terre cuite rouges, de briques blanches et de briques verniss es de couleur turquoise. Les  l ments de structures, portes et fen tres, sont ainsi mis en valeur par des arcs surhauss s de clefs de vo te de briques blanches, rouges et turquoise. Des frises et des bandeaux de briques blanches altern es avec des briques verniss es turquoise soulignent les pignons, les corniches et les niveaux des all ges.

Le paysage et l'ensemble miniers de Chabaud-Latour sont polarisés autour du site de la fosse Ledoux. Mise en exploitation en 1905, la fosse s'avère rapidement extrêmement productive et devient un siège de concentration en 1950. En raison de l'hydrographie particulière du secteur, 1000 à 1300 mètres cubes d'eau étaient pompés chaque jour. En 1967, la fosse produit 2600 tonnes de charbon par jour et environ 2500 personnes y travaillent. La fosse Ledoux a produit 34 millions de tonnes de charbon entre 1905 et 1988, date de sa fermeture.

Dans ce paysage, marqué par de l'immensité des terrils et les vastes étendues, cohabitent le patrimoine hérité de la Compagnie d'Anzin et celui datant de la Nationalisation, remarquable notamment par le gigantisme des terrils résultant de la concentration des fosses. Ainsi, cohérent et homogène, l'ensemble minier de Chabaud-Latour illustre parfaitement le processus de formation du Bassin minier à la fois dans le temps et dans l'espace.



Le tronçon de cavalier de Vieux-Condé et Condé-sur-l'Escaut correspond à une partie du premier tronçon mis en service en 1874 par la Compagnie des Mines d'Anzin et reliant Vieux-Condé à Anzin. Depuis les environs de la cité de la Solitude jusqu'à l'embranchement de Chabaud-Latour, la majeure partie du cavalier a été réhabilitée en respectant parfaitement le tracé d'origine. Traversant le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, cette portion de cavalier offre de longues perspectives sur le paysage environnant et constitue une liaison douce permettant les activités sportives et de loisirs.



Dès les 1930, deux vastes **étangs d'affaissement minier, de Chabaud-Latour et de la Digue noire**, sont très nettement délimités par les terrils des fosses. Ledoux et Chabaud-Latour qui agissent telles des digues. Avec la concentration de l'exploitation sur la fosse Ledoux, les deux étangs s'étendent davantage et par la suite, une troisième étendue d'eau apparaît. Aménagés en base de loisirs dans les années 1990, les étangs de Chabaud-Latour accueillent une faune et une flore particulières. Les berges des étangs permettent de larges vues ouvertes sur l'ensemble des terrils qui les bordent ainsi que sur le chevalement de la fosse Ledoux.

Seul vestige issu du démantèlement de la fosse, **le chevalement de la fosse Ledoux**, à Condé-sur-l'Escaut domine, tel un totem, le site requalifié de Chabaud-Latour. Il a été symboliquement conservé, en témoignage de l'ancien emplacement du complexe minier et de l'histoire du site. Datant de 1951, il s'agit d'un chevalement typique de la Nationalisation, de type pyramidal asymétrique à faux-carré non porteur, en poutrelles à âme pleine et dotés de quatre bigues. Les deux molettes superposées reposent chacune sur un palier avec garde-corps métallique. *Depuis 1992, le chevalement est inscrit sur la liste des Monuments Historiques.*

Le terril Ledoux Nouvelle Route (terril 195), à Condé-sur-l'Escaut, dont le début de l'édification date de 1905, a pris une ampleur considérable avec la concentration de l'exploitation sur la fosse Ledoux. Imposant terril plat, il s'étend sur une surface d'une soixantaine d'hectares et borde l'étang de Chabaud-Latour. Il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement. Support de loisirs, il s'inscrit aujourd'hui dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil général du Nord, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II ainsi qu'en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.).



L'édification du **terril Ledoux Moulineaux (terril 195a)**, à Condé-sur-l'Escaut, débute en 1905. Terril à l'origine plat, il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassements et de pré-verdissement. S'il n'a pas gardé ses caractéristiques originelles, sa structure est néanmoins pleinement visible et agit telle une digue pour l'étang de la Digue noire. S'étendant sur une trentaine d'hectares, le terрил 195a s'inscrit dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil général du Nord, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II, en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages.



Le terрил Ledoux Lavoir (terрил 196), à Condé-sur-l'Escaut, est un terрил conique qui a conservé sa morphologie originelle. Haut d'une cinquantaine de mètres, il a fait l'objet d'aménagements très légers afin de le rendre accessible. Accueillant spontanément une nouvelle végétation buissonnante et arborescente ainsi qu'une faune riche et diversifiée, le terрил 196 s'inscrit dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil général du Nord, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II, en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) ainsi qu'en Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.), mesure de protection des populations d'oiseaux sauvages.



La cité-jardin des Acacias, achevée en 1923 à proximité des fosses Ledoux et Chabaud-Latour, fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier. Elle témoigne du style et de la forme urbaine que la Compagnie des Mines d'Anzin a appliquée à ses cités dans la première moitié du 20^e siècle. Dans les années 1950, au moment de la concentration de l'exploitation sur la fosse Ledoux, des logements modernes sont venus compléter.



La cité pavillonnaire Chabaud-Latour, à Condé-sur-l'Escaut, est construite en 1913 à proximité immédiate de la fosse Chabaud-Latour. Elle accueille un dispensaire de Société de Secours Minière construit dans les années 1950 et est répertoriée parmi les *cités remarquables* du Bassin minier.

La cité est organisée selon un plan strictement orthogonal. Les pavillons, regroupant deux logements, sont implantés en front à rue. Des haies végétales clôturent les espaces privés, conférant à la cité une bonne qualité paysagère. La cité Chabaud-Latour témoigne du parti pris architectural de la Compagnie d'Anzin, notamment par les jeux de briques alternant briques blanches et briques vernissées turquoise.

Située à proximité de l'étang de la Digue noire à Condé-sur-l'Escaut, **la cité Lorette** est une cité pavillonnaire dont la construction a débuté en 1914. Répertoriée comme *cité témoin* , elle est entièrement dédiée à la fonction résidentielle et n'accueille de fait aucun équipement collectif.

La cité est organisée selon un plan orthogonal et est composée de maisons jumelées, implantées en front à rue, regroupant deux logements. Les façades des pavillons sont composées de modénatures de briques jaunes avec fenêtres surhaussées d'arcs avec clefs de voûte de briques jaunes et rouges vernissées.

La section de cavalier de Vieux-Condé – Condé-sur-l'Escaut – Fresnes-sur-Escaut fait partie du dernier tronçon mis en service en 1874 par la Compagnie des Mines d'Anzin et reliant Vieux-Condé à Anzin pour ensuite se poursuivre vers Somain et Denain. Cette portion de cavalier a été réhabilitée en respectant parfaitement son tracé. Au long de son parcours, le cavalier est ponctué de divers éléments ferroviaires tels des panneaux de signalisation ou des feux. Traversant le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, il constitue une liaison douce propice aux activités de loisirs.

Autre élément ferroviaire ponctuant le cavalier, **la cabine d'aiguillage de Vieux-Condé** est située peu après l'embranchement de cavalier de Chabaud-Latour. Elle permettait d'aiguiller les locomotives tractant les wagons de charbon vers Anzin. Il s'agit d'une cabine surélevée sur deux niveaux, à structure métallique et remplissage de brique. L'éclairage se fait grâce à de larges baies pourvues de meneaux en acier.



Située sur le dernier tronçon ouvert en 1874, **la gare ferroviaire de Fresnes-sur-Escaut** est parmi les gares les plus importantes du cavalier Somain-Préuwelz. Un simple embarcadère est construit en 1874 mais au début du 20^e siècle, une nouvelle gare est construite avec un important décor architectural. Le pavillon central a parfaitement conservé son état intérieur d'origine ainsi que son mobilier. Derrière la gare, le tracé des rails ainsi que les quais ont été conservés. Au bord de la voie, sur un des quais, se trouve la galerie couverte. Elle est constituée de piliers en acier riveté supportant une toiture en acier. Un peu plus loin, subsiste également le poste d'aiguillage, dont la structure est en acier riveté et remplissage de briques.

Le site ferroviaire de Fresnes-sur-Escaut constitue un ensemble homogène avec la gare, ses quais, sa galerie couverte et son poste d'aiguillage. Unique dans le Bassin minier, il témoigne de l'importance accordée par la Compagnie des Mines d'Anzin à ses infrastructures de transport. Passage incontournable du cavalier réhabilité Somain-Péruwelz, le site est désormais valorisé de façon paysagère en promenade urbaine.

Depuis juin 2009 l'ensemble du site de la gare de Fresnes est inscrit sur la liste des Monuments Historiques.



Construite par le Groupe de Valenciennes, **la cité Thiers Nouvelle**, à Bruay-sur-l'Escaut et Escaupont, est une vaste cité moderne construite en deux temps, entre 1947 et 1951 puis, entre 1957 et 1958. La cité est structurée par une voirie mixte, alternant rues courbes et rues orthogonales. Les habitations regroupent des logements par deux, trois ou quatre et sont implantées en retrait de rue. Chaque habitation dispose d'un jardin généralement clôturé par des haies végétales. Les alignements d'arbres, ainsi que la présence d'une placette et d'un square viennent compléter les qualités paysagères de la cité. Typique des Houillères nationalisées, le style architectural est très sobre : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales avec encadrements en béton. Répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier, la cité Thiers Nouvelle témoigne du changement de modes constructifs initiés par la Nationalisation des Houillères en 1946 .



La cité **Ledru-Rollin**, à Bruay-sur-l'Escaut, est une petite cité moderne construite par le Groupe de Valenciennes en 1954. Répertoriée comme *cit  témoin* du Bassin minier, elle est structur e selon un plan orthogonal et accueille exclusivement des pavillons regroupant deux logements. Chaque habitation dispose d'un jardin cl tur  par des haies v g tales conf rant ainsi   la cit  une bonne qualit  paysag re. Au m me titre que la cit  Thiers Nouvelle, le style architectural est sobre : toitures   deux pans, murs de briques rouge-orang , fen tres horizontales et encadrements en b ton.

CITE DU RIVAGE ANCIENNE

Identif. n° 9

Bruay-sur-l'Escaut

CAVM



La cité-jardin du Rivage, construite dans les années 1920, fait aujourd'hui partie des cités remarquables du Bassin minier. Elle constitue en effet, par la typologie et la volumétrie de ses habitations, un exemple remarquable de cité-jardin construite par le Compagnie des Mines d'Anzin qui, à partir de modèles standard, en multiplie des variations et les interprétations.

La cité est structurée selon un plan orthogonal. L'implantation des habitations, regroupant majoritairement deux à trois logements, respecte un alignement parallèle à la voirie et légèrement en retrait de rue. Les haies végétales clôturant les espaces privés et les alignements d'arbres lui confèrent une haute qualité paysagère.

Les habitations sont élevées sur un niveau et un étage sous comble. Elles offrent des volumétries diversifiées. Les baies sont mises en valeur par des arcs surhaussés de clef de voûte de briques vernissées blanches, rouge ou turquoise. Des motifs de briques rouge foncé et briques vernissées blanches ou turquoise soulignent les corniches.

L'ensemble minier de la Bleuse Borne, à Anzin, marque la transition entre un paysage minier dominé par les éléments forestiers et le paysage fortement urbanisé de l'Escaut industriel. Le terril conique 189a de la Bleuse Borne, parmi les plus anciens du Bassin minier, constitue une véritable porte d'entrée vers un nouveau territoire.



Le terril 189a est lié à la fosse de la Bleuse Borne, dont la période d'activité est l'une des plus longues du Bassin minier. Le puits est foncé en 1783 et l'extraction sur le site ne cesse qu'en 1935. Il servira en suite de puits de service jusqu'en 1955.

Le terril 189a est un terril conique ayant conservé sa morphologie originelle. De taille et de hauteur modestes, il occupe une surface de 2 hectares. Il a été légèrement requalifié et aménagé afin de la rendre accessible, sans toutefois le dénaturer.

Depuis quelques décennies le terril accueille une nouvelle végétation arborescente et est aujourd'hui reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.

Aux cotés du terril 189a, **le terril 189b** est un terril conique de taille plus modeste que son voisin. Bien qu'il ait fait l'objet d'une requalification et d'aménagement afin de la rendre accessible, le terril a conservé sa morphologie originelle.

Entièrement recouvert par la végétation, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I.





Rattachée à la fosse de la Bleuse Borne, **la cité du Mont de la Veine** est une cité pavillonnaire dont la construction, débutée vers 1900, s'est achevée en 1923. Entièrement dédiée à la fonction de résidence, la cité n'accueille aucun équipement collectif. Elle est aujourd'hui répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier.

Elle est structurée selon un plan orthogonal et accueille des pavillons regroupant deux ou quatre logements ainsi que quelques logements en barreaux, empruntant la morphologie des coronas. La volumétrie et le style architectural des pavillons sont simples et rationalistes : quelques fenêtres lucarnes ; des motifs de briques au niveau de la corniche ; des bandeaux de briques dans le prolongement des allèges, des pilastres et de refend ; des fausses baies sur certains pignons ; des arcs en briques avec clef de voûte rehaussant les ouvertures. Mais la cité se distingue surtout par ses qualités paysagères.



La cité du Moulin est une cité moderne construite par le Groupe de Valenciennes en 1947 et aujourd'hui répertoriée comme *cité témoin* du Bassin minier. Egalement située au pied du terril 189a, la cité est structurée selon une voirie courbe et est exclusivement composée d'habitations regroupant deux logements. Celles-ci disposent de jardins clôturés par des haies végétales conférant à la cité une bonne qualité paysagère. Le style architectural est sobre et rationaliste : toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, fenêtres horizontales et encadrements en béton.

La cité du Moulin et la cité du Mont de la Veine, proposent un exemple de cités minières venant véritablement ceinturer des terrils, offrant ainsi au paysage urbain un horizon borné par un des éléments les plus visibles et les plus symboliques de l'exploitation minière.

CHATEAU DE DAMPIERRE

Identif. n° 11

Anzin

CAVM



Le château Dampierre offre un exemple remarquable d'un autre type d'habitat hérité de la Compagnie des Mines d'Anzin : une maison d'ingénieur, ici en charge des fosses situées sur la commune d'Anzin. Le château a pris le nom de Dampierre en hommage à un général d'Empire mort en 1793.

Le château se présente au centre d'un grand parc arboré. Il est accessible depuis le boulevard Dampierre par une imposante allée de tilleuls enserrée entre deux murs. De style néo-renaissance, le château date de la fin du 19^e siècle et se présente comme un grand bloc compact, cubique et symétrique, posé sur un très haut soubassement, avec un avant-corps circulaire à l'arrière donnant sur le parc. Les murs sont en briques chaînés de pierre dans un style Henri IV – Louis XIII typique de l'Île de l'Île-de-France, conservant des éléments de la Renaissance (colonnes baguées, frontons ouverts) mêlés à des éléments maniéristes (cartouches). L'ensemble des décors sculptés est d'une remarquable qualité et présente de nombreux éléments décoratifs. Sur la façade principale, une cartouche figure des outils de mineurs : marteau, lampe et rivelaines croisées.

Un grand parc de type paysager forme un cadre végétal au château. Il se compose de deux espaces découverts entourés d'ensembles d'arbres en bosquets.

Le château Dampierre, inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009, est un remarquable témoignage de l'importance accordée par la Compagnie des Mines d'Anzin au logement de ses ingénieurs. Investissant ainsi le territoire communal avec ostentation, celle-ci assoit son prestige et affiche sa prospérité aux yeux de tous.

CORON DES 120

Identif. n° 12

Anzin, Valenciennes

CAVM



Le coron des 120, s'étirant le long d'une seule rue sur plus de 250 mètres, est constitué d'un ensemble de six barreaux parfaitement alignés et regroupant chacun 20 logements dos à dos. Le Coron est situé à cheval sur les communes d'Anzin et de Valenciennes. Construit dans les années 1860 selon le modèle d'habitation dit « des alouettes », le coron des 120 est présenté en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, consacrée à l'Economie sociale et aux logements ouvriers. Récompensé par le jury de l'Exposition universelle, il est reconnu comme « modèle de salubrité et de confort pour l'habitat ouvrier ». Il est aujourd'hui répertorié comme *cité exceptionnelle* du Bassin minier.

Sobre, le vocabulaire architectural apparaît néanmoins davantage recherché que dans d'autres corons. Chaque habitation possède ainsi deux fenêtres au rez-de-chaussée, de part et d'autre de la porte d'entrée. Les baies sont surmontées de linteaux cintrés et soulignées d'un cordon-larmier courant sur toute la façade. Les deux niveaux sont distingués par une légère frise de briques en saillie. L'étage possède quant à lui deux fenêtres surmontées d'arcs cintrés avec clef de voûte, disposées de part et d'autre d'une fausse baie. Les pignons aveugles sont particulièrement ouvragés : œils-de-bœuf, frontons triangulaire et fausses baies rappelant celles des logements.

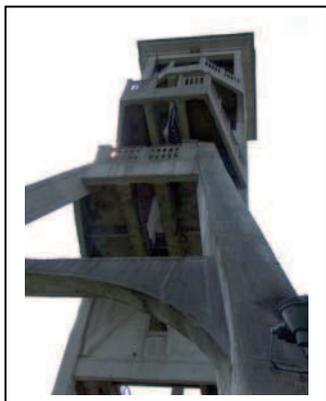
Fierté de la Compagnie des Mines d'Anzin, le coron des 120 apparaît fortement éloigné des premiers corons composés de petites maisons unifamiliales identiques, inspirées du monde rural, exigües et peu salubres. Porteur des courants sociaux de l'époque, il témoigne de l'évolution de cette typologie, passant des modèles discrets aux imposants barreaux, au confort sans cesse amélioré et aux façades et pignons de plus en plus ouvragés. Bordé par une longue place aménagée en jardin public et par un mail piéton, le coron des 120 offre, par l'alignement de ses habitations, des perspectives monumentales particulièrement saisissantes.

CHEVALEMENT DE LA FOSSE DUTEMPLE

Identif. n° 14

Valenciennes

CAVM



Les deux puits de la fosse Duteuple sont foncés en 1764. Cette fosse est parmi les rares fosses ayant connu une période d'activité s'étalant du 18^e au 20^e siècle. Entièrement reconstruit au lendemain de la Première Guerre mondiale, le deuxième puits est alors doté d'un chevalement en béton. L'extraction cesse en 1940 et la fosse sert d'aéragé jusqu'en 1949.

Le chevalement de la fosse Duteuple est aujourd'hui complètement isolé au cœur d'un espace public aménagé sur l'ancien carreau de fosse. Datant de 1920, il s'agit d'un chevalement en béton armé à faux carré porteur avec deux bigues à l'architecture très soignée. Les deux molettes sont superposées, la dernière étant accrochée à 36 mètres de hauteur. Parcours d'un escalier permettant l'accès à tous les niveaux, il est doté de trois plateformes avec des avant-corps ouvragés.

Outre sa valeur symbolique et identitaire, le chevalement témoigne également de la destruction massive des infrastructures de production sur l'ensemble du Bassin minier lors de la Première Guerre mondiale. Depuis 1992, il est inscrit sur la liste des Monuments Historiques.